

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 janvier 2008

RÉFORME DU SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI - (n° 578)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 264

présenté par
M. Tian-----
ARTICLE 6

Dans la première phrase de l'alinéa 3 de cet article, substituer au mot :

« institutions »,

le mot :

« organismes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.